

# Conseil d'administration : Lycée La Martinière Diderot

Séance du 30 novembre 2021 –

Date de la convocation : 19/11/2021

Nombre de membres : 30 ; Quorum : 16

Présents à l'ouverture du conseil : 24                      votants : 24 puis 25

## I. Affaires administratives :

- **Vérification du quorum :**

Le quorum étant atteint, **Madame la proviseure** ouvre la séance du Conseil d'Administration à **18 h 05**;

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Cécile FRANCOIS**, attachée d'administration ;
- **Approbation du PV du C.A. du 9 novembre 2021** avec *motion présentée par les enseignants* ;

♦ Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 24

## II. Affaires pédagogiques :

- ✓ **Présentation du projet d'évaluation :**

Mme Natale, proviseure, présente le travail réalisé au sein de l'établissement sur l'élaboration du PLE (projet local d'évaluation). Elle rappelle les grands principes et le cadre réglementaire de ce projet. Elle explique qu'un travail a été réalisé pour déterminer comment gérer les absences lors de l'évaluation lorsque les élèves élaborent une stratégie d'évitement face aux évaluations sommatives. Elle rappelle l'obligation pour l'ensemble des élèves d'assiduité, de rendre les devoirs demandés et de travailler pour bien préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur. Elle informe les parents d'élèves que les familles vont recevoir un courrier, joint au bulletin de fin de trimestre, sur l'importance de l'assiduité et le risque pour les élèves absents lors des évaluations de se retrouver avec sur leur bulletin une mention « non noté » avec l'explication « moyenne non représentative » ce qui pénalisera l'élève pour l'obtention du bac et sur son dossier PARCOURSUP.

Elle précise que l'harmonisation des notes est réalisée par une commission académique, celle-ci ayant toujours validé le travail des enseignants du lycée.

Lecture de la motion des enseignants.

- ✓ **Modification du règlement intérieur :**

Mme Natale propose de modifier deux points du règlement intérieur :

- Dans le paragraphe 2-3 Evaluation et les bulletins du règlement intérieur, elle propose de remplacer la phrase « en cas d'absence à un devoir, celui-ci sera rattrapé » par « en cas d'absence pour un motif dûment justifié et dans le cas où le nombre de notes de l'élève ne permet pas une représentation significative de ses acquis, le professeur a la possibilité d'organiser un devoir de rattrapage ».
- Dans ce même paragraphe, elle propose de retirer la phrase « au terme de cette disposition tout devoir non rendu sera sanctionné d'un zéro » et d'ajouter « si l'élève n'est pas évalué pendant une période donnée, le professeur indiquera sur le bulletin « non noté » en guise d'évaluation et précisera dans l'appréciation qu'il était absent aux évaluations. A l'issue du conseil de classe, la famille recevra un courrier d'alerte.

Une copie manifestement entachée de tricherie sera sanctionnée d'un zéro »

Arrivée d'un membre du CA

♦ Vote : Abstention : 1      Contre : 0      Pour : 24

✓ **Rencontres parents / professeurs :**

Pour les classes de 2<sup>nd</sup>e, les rencontres individuelles parents/élèves/professeurs auront lieu au mois de janvier (date précisée ultérieurement). De plus, une réunion sera organisée en février en distanciel afin de présenter les procédures d'orientation.

Pour les classes de 1<sup>ère</sup>, les rencontres parents/élèves auront lieu au mois de mars.

Pour les terminales, les rencontres auront lieu à partir du 20 janvier 2022 pour aider les élèves dans leur choix d'orientation.

III. **Affaires financières :**

✓ **Budget 2022 :**

Mr Thibault, agent comptable gestionnaire, présente le projet du budget 2022 et rappelle les principes généraux : unité, universalité, annualité, spécialité, équilibre et sincérité.

Il présente la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Mr Gonzalès dénonce les hausses importantes des coûts de viabilisation et la dérégulation du marché de l'énergie.

Mr Thibault répond que les marchés d'électricité et de gaz sont des marchés négociés via la centrale d'achats UGAP et que cette hausse éventuelle des tarifs a été prise en compte dans l'élaboration du budget prévisionnel. Il rappelle aussi que c'est la loi qui impose ce recours à un marché.

M. Thibault apporte quelques précisions pour répondre aux diverses interrogations des administrateurs.

♦ Vote : Abstention : 2      Contre : 0      Pour : 23

✓ **Contrats et Conventions :**

a. **Convention Unicités:**

Le but de cette convention est de permettre la mise en œuvre de conférences et de projections de films.

- Le coût est nul pour l'établissement.

♦ Vote : Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 25

b. **Convention I-Care LAB Auvergne Rhône Alpes « Le Parrainé » :**

La Convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles **LA MARTINIÈRE DIDEROT** accepte d'apporter sa contribution en nature à l'action du PARRAINÉ pour la réalisation de la 6<sup>ème</sup> édition du *Hacking Health Lyon*.

♦ Vote : Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 25

### c. Conventions partenariat avec établissements étrangers dans le cadre d'ERASMUS :

Convention Postdam

Convention Frosinone

Convention Naples

Convention Rome

Convention Saragosse

◆ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 25

### d. Convention UFA BTS MSP 2021-2023

L'objet de cette convention est la mise en place de la promotion 2021-2023 et l'ajustement de la promotion 2020-2022. Cette convention gère les aspects pédagogiques. Le portage financier est désormais assuré par le GRETA.

Elle intègre la prise en charge d'une aide de 3€ par repas des alternants du BTS MSP et la reconnaissance du travail de placement des élèves auprès des entreprises.

◆ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 25

### e. Convention Cordée de la réussite IUT Lyon 1

Cette convention, à l'attention des élèves des terminales STL, a pour but de favoriser la poursuite d'études dans le supérieur.

◆ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 25

### f. Conventions DSAA UGA

- Accueil étudiant Karim ASSA
- Accueil étudiant Jeanne CHOCHILLON

Pour suivre les cours du S5

◆ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 25

#### ✓ Autres éléments financiers :

a) Acceptation de dons :

Dans le cadre de la campagne de remboursement des soldes créditeurs de la restauration, un certain nombre de familles ont émis le souhait de reverser le solde de leur carte au profit de la caisse de solidarité du lycée.

- Soit 1687.55€ à destination de la **Caisse de Solidarité du lycée.**

◆ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 25

### **b) Admission en non-valeur :**

Le CA donne délégation au chef d'établissement pour admettre les créances de demi-pension d'un faible montant unitaire pour lesquelles les frais de recouvrement sont disproportionnés par rapport à la dette. Le CA après discussion fixe le seuil d'admission à 10€

◆ Vote : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : **24**

Le CA admet en non-valeur les créances suivantes compte-tenu de la faible valeur résiduelle.

- CHENITI Melina pour 19.74€
- LAVIGNE Hippolyte pour 20.10€

### **c) Plafond et taux vacation projet Région :**

- ✓ Dans le cadre du projet *Anatomie du Labo*, à hauteur:
- Demande d'autorisation d'un plafond d'emploi de 20 vacations pour des intervenants ne disposant pas d'une structure administrative ;
  - Fixation de la vacation à 40€ brut.

✓ **Vote global** : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **25**

### **d) Délégation du C.A. au C.E. pour la passation des marchés :**

Délégation de signature : Le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement, d'une part pour la passation des marchés à incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et, d'autre part, conformément à l'ordonnance du 26 novembre 2018 et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au nouveau code de la commande publique.

**Mme Natale** rappelle que son rôle est de « gérer au mieux les deniers de l'État et de la communauté de rattachement. »

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **25**

### **III. Questions diverses :**

- Des élèves de terminale souhaitent mettre en place un tutorat auprès d'élèves de seconde rencontrant des difficultés en mathématiques. L'équipe de direction remercie les élèves pour leur engagement mais émet des réserves sur ce projet cette année, estimant que les élèves de terminale ont vécu deux années difficiles d'enseignement avec la crise sanitaire et qu'ils ont l'échéance du BAC en fin d'année. L'établissement dispose d'une enveloppe exceptionnelle d'HSE pour permettre aux enseignants de mettre en places de la remédiation en particulier pour les secondes. Ce projet de tutorat pourra être reconsidéré pour aider des élèves de première.
- Les parents d'élèves précisent que les temps d'attente du self des Augustins sont trop longs et qu'en fin de service, les quantités servies sont parfois insuffisantes. Après concertation, il est décidé que les heures de passage imposées aux différentes classes seront supprimées.

La séance est levée à 20 h 35.

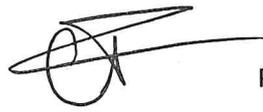
**Le président de séance :**

Karine NATALE



**Le secrétaire de séance :**

Cécile FRANCOIS



Lyon, le 30 novembre 2021

à

Monsieur le recteur de l'Académie de Lyon.

MOTION SUR LE PROJET LOCAL D'ÉVALUATION :

**Les élus des parents d'élève, des élèves et des personnels enseignants au Conseil d'administration du Lycée La Martinière-Diderot** ont la responsabilité d'alerter l'ensemble de la communauté éducative suite à la décision ministérielle d'intégrer 40 % de contrôle continu dans le nouveau Baccalauréat, de nouveau modifié, et à sa volonté de mettre en place un Projet local d'évaluation (P.L.E.) au sein de chaque établissement.

D'abord, **l'importance du contrôle continu pour l'obtention du Baccalauréat va accroître encore la pression des élèves et des familles** puisque chaque note obtenue durant le cycle terminal comptera pour l'examen. Au stress déjà engendré par Parcoursup viendront s'ajouter la pression permanente de la note et la course perpétuelle à l'évaluation.

Ensuite, **après avoir ainsi supprimé l'horizon commun que constituaient les épreuves nationales du Baccalauréat, le ministère veut maintenant cadrer le contrôle continu avec un Projet local d'évaluation** dans les lycées pour « *conforter l'égalité de traitement des élèves* » et « *harmoniser les pratiques d'évaluation* ». Si les intentions semblent nobles, elles sont pourtant dangereuses.

D'une part, **l'éventuelle « harmonisation » des évaluations est restreinte à l'établissement et ne résout absolument pas la question des disparités entre lycées**. Elle entérine au contraire l'instauration d'un Baccalauréat purement local. La « valeur » du diplôme dépendra donc de celle, supposée, du lycée de l'élève, seule donnée non anonyme dans Parcoursup.

D'autre part, si harmoniser les évaluations est un objectif légitime lorsqu'il s'agit du Baccalauréat et des épreuves terminales, c'est une impasse pédagogique lorsqu'il s'agit du contrôle continu : la confusion entre évaluations formatives et certificatives engendrée par le contrôle continu nous conduirait à standardiser une évaluation, qui,

par nature, ne peut pas l'être puisqu'elle est pensée par les concepteurs de nos enseignements et les experts pédagogiques que nous sommes, au sein de nos classes, en fonction de nos progressions et de nos élèves, pour arriver à une évaluation finale, nationale... qui a disparu avec la disparition des épreuves terminales dans la majorité des disciplines.

Ainsi, **la liberté pédagogique que le Code de l'Education assure aux enseignants se trouve gravement remise en cause** par ce Projet local d'évaluation, et avec lui disparaît toute la souplesse que nécessite l'acte d'enseigner. Car enseigner, c'est s'adapter en permanence à un contexte général, à une situation particulière, et à la réalité d'un établissement, d'une classe et des élèves qui la composent - en tenant compte notamment des élèves à besoins spécifiques. Tout cela, de toute évidence, est incompatible avec le véritable carcan qu'il faudrait que nous nous imposions à nous-mêmes à travers ce Projet local d'évaluation.

C'est pourquoi, nous réaffirmons ici la **primauté de notre liberté pédagogique, dans le cadre des programmes et le respect de notre obligation à évaluer, et revendiquons de nouveau le retour à des épreuves terminales et nationales**, seules garantes d'une véritable équité de traitement entre les établissements et de la valeur nationale du Baccalauréat.

Nous vous prions, Monsieur le recteur, d'accepter l'expression de nos respectueuses salutations,

**Les personnels d'enseignement & d'éducation :**



« Liste S.N.E.S.-fsu » :



**Les représentants des parents d'élèves :**

**Les représentants des élèves.**